

# Retour sur...l'histoire de l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN)

Depuis 1990, l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) anime la reconquête de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de la biodiversité de l'Erdre, à l'échelle de son bassin versant. Ce territoire naturel couvre 53 collectivités sur les départements 44 et 49, d'où l'intérêt d'une structure de coordination et d'animation pour mettre en œuvre les actions nécessaires à sa préservation.

## EDEN, avant 2008



Créée en 1990, l'Eden (Entente pour le développement de l'Erdre navigable) était initialement une **association** fondée dans le but de **coordonner les usages de l'Erdre navigable**. Elle regroupait alors les sept communes riveraines de cette portion de l'Erdre entre Nort sur Erdre et Nantes, ainsi que le Département de Loire-Atlantique. Une des actions importantes de l'époque

a été l'animation du transfert de l'activité de ski nautique vers le plan d'eau d'Abbaretz.

Progressivement, la structure se développe et s'occupe de missions plus larges autour de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux ; elle devient un **syndicat mixte en 1997** lui conférant de la sorte le statut d'établissement public. En parallèle l'Eden devient opérateur local du site **Natura 2000** des marais de l'Erdre et se voit également confier un programme de travaux de restauration de cours d'eau, notamment sur l'Hocmard.

En 2002, une interdiction totale des pratiques nautiques sur l'Erdre est imposée par l'Etat, en raison de développement excessif de **cyanobactéries** toxiques. L'Eden joue le rôle de médiateur pour trouver un système gradué, afin d'autoriser la continuité de certaines pratiques (compétition), en fonction du risque toxique. De plus, l'Eden démarre pour le compte des l'ensemble des collectivités une étude scientifique afin de mieux connaître le phénomène d'eutrophisation et définir les actions à engager pour le limiter.

## EDENN, après 2008



En 2008 l'Eden devient l'Edenn avec l'ajout de la notion de « naturelle » à son intitulé. Elle obtient le statut de structure référente du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire qui se met en place, avec pour mission l'animation du SAGE à l'échelle du bassin versant. De plus, sa zone d'intervention dépasse celle de l'Erdre navigable, établissant ainsi l'EDENN comme la structure institutionnelle du territoire de l'Erdre de sa source jusqu'à sa confluence.

Lors de cette réorganisation, la compétence travaux devient optionnelle. Le syndicat mixte est une structure de conseil et d'animation tout en restant coordinateur dans la relation avec la Région et l'Agence de l'eau pour les subventions. Fin 2011, l'EDENN est désignée opérateur local du site Natura 2000 de Vioreau, en plus du site des marais de l'Erdre.

Depuis 2008, l'EDENN est un syndicat mixte de bassin versant, auquel adhéraient (jusqu'en 2018) le Département 44, Nantes Métropole, les Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) et du Pays d'Ancenis (COMPA) et la commune de Saffré.

## EDENN, nouvelle structure depuis 2018



La gouvernance de l'EDENN a évolué au 1er janvier 2018 : les élus depuis la source en Maine et Loire jusqu'à la Loire se fédèrent pour l'avenir de l'Erdre.

**La création de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) introduite par la loi « MAPTAM » du 02 janvier 2014 et son attribution aux EPCI, ainsi que la suppression de la clause de compétence générale des Départements inscrite dans la loi de Nouvelle organisation territoriale de**

la république (NOTRe) induisent une **évolution globale de la gouvernance du grand cycle de l'eau.**

Ces évolutions législatives ont amené :

- d'une part les EPCI à se positionner vis-à-vis de l'exercice de la compétence GEMAPI,
- et d'autre part le département de Loire-Atlantique à se retirer du syndicat pour se recentrer sur ses compétences propres.

Des réflexions menées suite à ces changements, découlent la **fusion du Syndicat intercommunal de l'Erdre en Maine et Loire avec l'EDENN**, au 1er janvier 2018.

Ceci permet à l'Edenn d'incarner pleinement son rôle de coordinateur des actions visant la reconquête de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

L'Edenn conserve par ailleurs ses missions relevant des deux sites Natura 2000 et le suivi renforcé des enjeux liés aux cyanobactéries, compétences auxquelles s'ajoutent une nouvelle mission opérationnelle, à travers les travaux de rivière sur la portion de l'Erdre située dans le département du Maine et Loire.